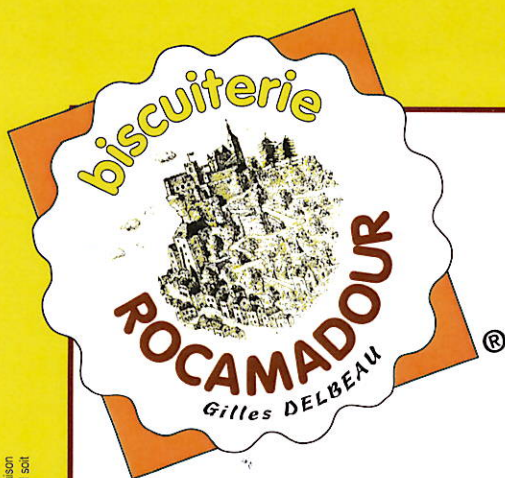


"Fabrication artisanale"



Réf.client	Identification TVA CE
LIMOGNE	

LES FINS GOURMETS

RUE DES ALISIERS

46260 LIMOGNE

N° Facture	Date facture	Règlement	Echéance
28489	18/11/2025	CHQ 30 JFDM	31/12/2025

0002	GATEAU AUX NOIX 220 GR	24	5,560	133,44	2
0004	GATEAU AUX NOISETTES 220 GR	24	5,800	139,20	2
13	CROQUANTS AUX SAFRANS 100 GRS	24	3,710	89,04	2
0020	NOIX GRILLEES 150 Gr	64	4,310	275,84	2
0019	NOIX CHOCOLAT 150 Gr	64	5,130	328,32	2
0008	BON DE LIVRAISON N° 24 du 18.11				2

Frais de port HT	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	NET A PAYE
	965,84	5,50	53,12	1 018,96 €

Sarl "Biscuiterie Chocolaterie de Rocamadour" - Gilles Delbeau - ZA de la Gare
46500 Rocamadour - Tél. 05 65 33 70 54

Site : www.biscuiterie-lot.com - Courriel : biscuiterie-rocamadour@orange.fr

Siret 422 019 604 00012 - Code APE 1072 Z - N° identification TVA CEE : FR 80 422 019 604

Coordonnées bancaires : Nom : CR NORD PYRENEES / IBAN : FR76 1120 6000 8550 0022 1218 732 / BIC : AGRIFRPP812



Conditions générales de vente : Nos marchandises voyageant aux risques et périls du destinataire, même avec prix franco. Toutes réclamations, pour être valables, doivent être faites dans les 48 h à compter de la date de réception des marchandises, par lettre recommandée avec AR. Dans le cas où les marchandises sont livrées par un tiers (transporteur), c'est contre ce dernier que le destinataire doit obligatoirement se retourner en cas d'absence ou de manquement. En cas de contestations, le tribunal de commerce du siège social de l'entreprise est seul compétent. En application de l'article L.441-6 du code de commerce, toutes nos factures sont payables dans un délai de 30 jours après la fin de la période de livraison et les sommes impayées à l'échéance seront passibles de pénalités de retard de 40 Euros et de pénalités d'intérêt, appliquées par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement à plus court terme majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. L'entreprise ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé. Clause de réserve de propriété : Les marchandises demeurent, toute propriété jusqu'au complet paiement de leur prix.